

# **Sud Education 34 - exercice 2014-15**

23 rue Lakanal  
34090 MONTPELLIER

## **Comptes annuels**

**Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015**

# Bilan

## ACTIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
51 : banques, établissements financiers et assimilés	7 939 €	10 749 €
<b>Total chapitre 5</b>	<b>7 939 €</b>	<b>10 749 €</b>
<b>Total général de l'actif</b>	<b>7 939 €</b>	<b>10 749 €</b>

## PASSIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
11 : Eléments en instance d'affectation	9 687 €	11 595 €
12 : Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-2 010 €	-909 €
<b>Total chapitre 1</b>	<b>7 677 €</b>	<b>10 687 €</b>
47 : Comptes transitoires ou d'attente	262 €	62 €
<b>Total chapitre 4</b>	<b>262 €</b>	<b>62 €</b>
<b>Total général du passif</b>	<b>7 939 €</b>	<b>10 749 €</b>

# Compte de Résultat

	Solde	
	N	N-1
60 : Achats et variations des stocks	3 364 €	4 655 €
61 : Services extérieurs	508 €	487 €
62 : Autres services extérieurs	9 793 €	9 311 €
65 : Autres charges de gestion courante	7 033 €	7 385 €
67 : Charges exceptionnelles	45 €	
<b>6 : COMPTES DE CHARGES</b>	<b>20 742 €</b>	<b>21 838 €</b>
75 : Autres produits de gestion courante	18 406 €	20 784 €
dont 756 : Cotisations	18 406 €	20 784 €
76 : Produits financiers	107 €	145 €
77 : Produit exceptionnel	220 €	
<b>7 : COMPTES DE PRODUITS</b>	<b>18 733 €</b>	<b>20 929 €</b>

Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produit
Totaux	20 742 €	18 733 €
Résultat d'exploitation		2 010 €
Totaux généraux	41 485 €	20 742 €

Produits	18 733 €
Charges	20 742 €
Résultat de l'exercice	-2 010 €
<i>Provision pour congrés</i>	
<i>Provision pour élections</i>	

## **Annexe au comptes annuels**

**Exercice du 01/09/2014 au 31/08/2015**

### **1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2011 ET REGLES COMPTABLES**

SUD Éducation 34 publie ses états financiers pour l'exercice 2014-2015 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 30 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- \* Continuité d'exploitation
- \* Permanence des méthodes comptables
- \* Indépendance des exercices
- \* Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

### **2) NOTE SUR LE BILAN**

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

### **3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Le compte de résultat n'appelle pas de commentaires. Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges.

### **4) LE TABLEAU DES RESSOURCES**

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2014-2015 :

<b>Ressources de l'année</b>	
Cotisations reçues	18 406,00 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	220,00 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	106,92 €
<b>Total des Ressources</b>	<b>18 732,92 €</b>

## **5) LES COTISATIONS**

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base d'un barème local.

## **6) PERSONNEL**

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des décharges en équivalent temps plein (ETP) à la fédération charge à elle de les redistribuer aux syndicats fédérés selon leurs besoin. Pour 2014-2015 la fédération a reçu 118,667 ETP dont 2,048 utilisés par le syndicat de l'Hérault.

## **7) AFFECTATION**

Le résultat 2014-2015 sera porté en diminution des réserves générales pour 2 009,57 € après vote de l'AG.

<b>Provisions</b>				
Intitulé	Solde 01/09/2014	Total Debit	Total Crédit	Solde 31/08/2015
Report à nouveau (solde créditeur)	11 595,30 €	1 908,72 €	0,00 €	9 686,58 €
Résultat de l'exercice (déficit)	908,72 €	2 009,57 €	908,72 €	2 009,57 €
<b>Total des provisions</b>	<b>10 686,58 €</b>	<b>4 827,01 €</b>	<b>1 817,44 €</b>	<b>7 677,01 €</b>

## **8) EVENEMENTS RECURENTS PURIANNUELS**

Catégorie d'action	Montant à l'ouverture	Augmentation	Utilisations	Montant à la clôture
Réserves congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réserves élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

## **9) ETAT DES FONDS SYNDICAUX**

<b>FONDS SYNDICAUX</b>	<b>Montant à l'ouverture</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Utilisations</b>	<b>Montant à la clôture</b>
Réserve	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau	11 595,30 €	0,00 €	1 908,72 €	9 686,58 €
Résultat de l'exercice	- 908,72 €	0,00 €	- 2 918,29 €	- 2 009,57 €
Provisions diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour congrès	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Provisions pour élections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## **10) AFFILIATION**

Le syndicat est affilié à l'Union Syndicale SOLIDAIRES locale. A ce titre il verse une cotisation annuelle fixe par adhérent qui ne constitue pas une partie de la cotisation de ce dernier. A ce titre il a été versé 378 € en 2014-2015